



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 19 août 2017 à 10h00 au 3199, chemin Millette, Wentworth-Nord, lieu ordinaire des séances du conseil pour la saison estivale et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, Yves Baillargeon, mesdames les conseillères, Lucie Robillard Barbeau, Corina Lupu, France Robillard Pariseau, Françoise Tassé et messieurs les conseillers René Pelletier et David Estall formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 19 août 2017

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 10h03 après constatation du quorum.

2017-08-2041 Approbation de l'ordre du jour – séance ordinaire 19 août 2017

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2017 ;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer pour la période du 16 juillet au 18 août 2017 ;
2. Transferts budgétaires ;
3. Dépôt des états de revenus et dépenses au 18 août 2017 ;
4. Entente pour zones WI-FI touristiques avec la MRC des Pays-d'en-Haut ;
5. Intérêts et pénalités à annuler ;
6. Trajet de navigation de la Navette du Lac-des-Seize-Îles appartenant à la Coopérative de solidarité des 4 pôles ;
7. Achat d'un camion ;
8. Élections et référendums, taux horaires du personnel électoral ;
9. Modification de la date de l'assemblée générale du mois d'octobre 2017 ;
10. Peinturer le Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL et les passages ;
11. Application de teinture sur toute la boiserie de la descente d'escalier du troisième étage et du Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL ainsi que sur le plancher du passage du troisième étage ;

2. Sécurité publique

1. 9-1-1 BELL CANADA – Transfert du service (Ambulancier/Incendie/Police) ;
2. Ajustement - Assurance municipale ;

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Dépôt du rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;
2. Premier projet de règlement numéro 2017-100, relatif au plan d'urbanisme ;
3. Premier projet de règlement numéro 2017-101, relatif aux permis & certificats ;
4. Premier projet de règlement numéro 2017-102, relatif au lotissement ;
5. Premier projet de règlement numéro 2017-103, relatif au zonage ;
6. Premier projet de règlement numéro 2017-104, relatif à la construction ;
7. Demande de prolongation échue d'un permis / perte de droits acquis de reconstruction ;

7. Loisirs et culture

8. Varia

9. Correspondance

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire du 19 août 2017

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 19^e jour du mois d'août 2017.

Il est proposé par madame Françoise Tassé ,

appuyé par madame Corina Lupu,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1		x		
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4		x		
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2042 Approbation procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2017

Il est proposé par madame Lucie Robillard Barbeau,

appuyé par monsieur David Estall,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2043 Approbation procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2017

Il est proposé par madame France Robillard Pariseau,

appuyé par madame Françoise Tassé,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

ADMINISTRATION - 1

2017-08-2044 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 18 AOÛT 2017 - 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour la période du 16 juillet au 18 août 2017, et qu'il recommande leur acceptation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de madame Françoise Tassé, appuyé par madame Corina Lupu, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période du 16 juillet au 18 août 2017, telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 28 362.80 \$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS pour la période du 16 juillet au 18 août 2017 au montant de 28 816.84 \$ et les dépenses incompressibles au montant de 34 093.13 \$ pour un total de 91 272.77 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

DATE 15-08-2017 13:54
IMPRIME LE: 15-08-2017
Municipalité du Lac-des-Seize-Îles

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES
CAISSE COURANT (54 11210 000)

DU 15-08-2017 AU 15-08-2017

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
LOCATION DANIEL BOIVIN 207-121.....	15-08-17	14564	COURS	38.06
MIRIAM ATKINSON	15-08-17	14565	COURS	136.80
LÉVEILLÉ, NORMAND 207-121.....	15-08-17	14566	COURS	283.50
MAURICE FORGET	15-08-17	14567	COURS	38.25
TOILETTES QUEBEC 207-121.....	15-08-17	14568	COURS	528.89
RHÉAL MORIN	15-08-17	14569	COURS	1,012.50
ROBILLARD PARISEAU, FRANCE 207-121....	15-08-17	14570	COURS	28.17
PREVOST, FORTIN & D'Aoust, AVOCATS	15-08-17	14571	COURS	129.35
GROUPE INFYNIA	15-08-17	14572	COURS	3,106.62
VITRIER DU NORD	15-08-17	14573	COURS	3,393.85
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-121.....	15-08-17	14574	COURS	1,519.40
FOURNITURE DE BUREAU DENIS 207-121....	15-08-17	14575	COURS	105.74
URBA + CONSULTANTS 207-121.....	15-08-17	14576	COURS	529.68
ENTREPRISE BERTRAND BREAU	15-08-17	14577	COURS	2,299.50
GROUPE HEMISPHERES INC	15-08-17	14578	COURS	1,971.82
FRANÇOIS LE BLANC, HUISSIERS DE JUSTICE	15-08-17	14579	COURS	265.70
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	15-08-17	14580	COURS	
SIMAG INFORMATIQUE	15-08-17	14581	COURS	
GILBERT MILLER ET FILS LTEE 207-121...	15-08-17	14582	COURS	6,252.50
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	15-08-17	14583	COURS	88.08
LES SERRURIERS LAURENTIENS INC.	15-08-17	14584	COURS	223.23
H. DAGENAIS ET FILS INC. 207-121.....	15-08-17	14585	COURS	2,681.39
BAZINET, BENOIT 207-121.....	15-08-17	14586	COURS	1,650.00

TOTAUX 23 28,362.80

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

Je, Pierre Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2017 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – 1.2

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 18 AOÛT 2017 – 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, aux membres présents du Conseil, l'état de revenus et dépenses au 18 août 2017 ainsi que le comparatif, et ce conformément à la loi et le dépose aux archives municipales, pour en faire partie intégrante.

2017-08-2045 ENTENTE POUR ZONES WI-FI TOURISTIQUES AVEC LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - 1.4



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de prévoir les modalités de financement de l'installation et de l'utilisation de connexions internet sans fil « zones WI-FI touristiques » couvrant l'hôtel de ville de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, la marina et le quai sud ;

CONSIDÉRANT QUE ces zones doivent permettre aux touristes, villégiateurs et aux citoyens d'avoir accès à une connexion internet gratuite en tout temps ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'entente pour zones WI-FI touristiques avec la MRC des Pays-d'en-Haut. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'autoriser le Directeur général, monsieur Pierre Gagnon à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'entente pour zones WI-FI touristiques entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2046 INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS À ANNULER - 1.5

CONSIDÉRANT les erreurs administratives qui ont causé préjudice à plusieurs citoyens de la Municipalité ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de madame Françoise Tassé, appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles annule les intérêts et pénalités d'un montant total de 41.11 \$ des dossiers administratifs portant les numéros de matricules suivants :

- 1) 2881-84-9025-00-0000 0.34\$
 - 2) 2881-84-5000-00-0000 0.64\$
 - 3) 2981-48-3326-00-0000 0.84\$
 - 4) 2986-79-2528-00-0000 0.80\$
 - 5) 2881-71-5893-00-0000 1.93\$
 - 6) 2985-04-6550-00-0000 2.48\$
 - 7) 2981-5369-76-00-0000 11.53\$ (problème de mutation)
 - 8) 2982-85-4253-00-0000 0.97\$
 - 9) 2982-84-6030-00-0000 0.33\$
 - 10) 2987-73-3259-00-0000 4.87\$
 - 11) 2987-44-1355-00-0000 8.84\$
 - 12) 2986-37-4858-00-0000 0.81\$
 - 13) 2886-70-7364-00-0000 4.68\$
 - 14) 2981-48-3326-00-0000 0.84\$
 - 15) 2987-42-0157-00-0000 0.58\$
 - 16) 2884-78-7075-00-0000 0.50\$
 - 17) 2881-82-8168-00-0000 0.13\$
- Total d'intérêts à enlever : 41.11\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2047 TRAJET DE NAVIGATION DE LA NAVETTE DU LAC- DES-SEIZE-ÎLES APPARTENANT À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES 4 PÔLES - 1.6

CONSIDÉRANT QUE la navette de la Coopérative de solidarité des 4 pôles souhaite bénéficier de structures municipales pour son stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de la Navette du Lac-des-Seize-Îles doit suivre le trajet rectiligne (document du parcours en annexe) entre le village nord et le quai sud afin de préserver la tranquillité et la sécurité des riverains de Lac-des-Seize-Îles ;

CONSIDÉRANT QUE le service de la navette de la Coop des 4 pôles a été majoritairement fait avec respect et qu'il se conformera pour la saison estivale 2017 au trajet en annexe à cette résolution ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, appuyé par monsieur David Estall, il est résolu et adopté que la navette continue à bénéficier des infrastructures municipales désignées et à entreposer le ponton à la plage municipale conditionnellement à ce que la plage soit remise en état lors de la fin de l'entreposage.

Le document du parcours de la Navette du Lac-des-Seize-Îles est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'une copie certifiée de la résolution soit envoyée à Coopérative de solidarité des 4 pôles.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire	x			
René Pelletier	District # 1		x		
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4		x		
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6		x		

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-08-2048 ACHAT D'UN CAMION – 1.7

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions:
Alliance Ford Tremblant : disqualifié, car le camion offert est pour 2019
Alliance Ford St-Agathe : 37 387.98 \$ plus taxes
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée : 33 721.32 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Jérôme Chevrolet Buick GMC Ltée est le plus bas soumissionnaire **Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée** au montant de 33 721.32 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur René Pelletier, et appuyé par madame Françoise Tassé, il est unanimement résolu d'accepter l'offre du concessionnaire **Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée** au montant de 33 721.32 \$ plus taxes après vérification par le comité de sélection.

D'autoriser le Directeur général, monsieur Pierre Gagnon à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'achat du camion.

D'affecter le fonds de roulement de cette dépense pour une période de cinq ans.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2049 ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS, TAUX HORAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL- 1.8

Sur une proposition de madame Françoise Tassé, et appuyé par monsieur René Pelletier, il est unanimement résolu que le Conseil municipal fixe les taux suivants pour la rémunération du personnel lors d'élections et de référendums à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles :

Scrutateur du bureau de vote :	20 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote :	20 \$ / heure
Membres de la table de vérification	21 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	19\$ / heure
Président d'élection :	1500.00 \$
Secrétaire d'élection :	1000.00 \$

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-08-2050 MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'OCTOBRE 2017 – 1.9

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 2017, 16h30 est le début de la période où le conseil d'une municipalité ne peut siéger en raison de la tenue d'une élection générale (art. 314.2 L.E.R.M.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale du mois d'octobre est prévue le 18 à 19h30 ;

Sur une proposition de madame Françoise Tassé, et appuyé par France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu que le Conseil municipal recède l'assemblée générale du 18 d'octobre, 19h30 au 4 octobre, 19h30.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2051 PEINTURER LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DES EAUX LAURENTIENNES ET LES PASSAGES - 1.10

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a appuyé par résolution (2017-03-1055) la création et la mise sur pied du Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL au mois de mars ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a ordonné par résolution (2017-03-2038) de peindre le centre d'interprétation des eaux laurentiennes et les passages ;

CONSIDÉRANT la complexité du travail à effectuer ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame France Robillard Pariseau, appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu, d'autoriser la dépense d'un montant supplémentaire de 2000.00 \$, plus taxes pour peindre le local du Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL et les passages du troisième étage de l'hôtel de ville.

QUE le surplus libre soit affecté de cette dépense.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2052 APPLICATION DE TEINTURE SUR TOUTE LA BOISERIE DE LA DESCENTE D'ESCALIER DU TROISIÈME ÉTAGE ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES EAUX LAURENTIENNES, LE CIEL AINSI QUE SUR LE PLANCHER DU PASSAGE DU TROISIÈME ÉTAGE – 1.11

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a appuyé par résolution (2017-03-1055) la création et la mise sur pied du Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL au mois de mars ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Bertrand Brault a soumissionné 2 700.00 \$ plus taxes pour faire le travail ci-haut mentionné ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, appuyé par monsieur René Pelletier, il est unanimement résolu, d'autoriser la dépense d'un montant de 2700.00 \$, plus taxes, et d'accepter la soumission de l'Entreprise Bertrand Brault pour l'application de teinture sur toute la boiserie de la descente d'escalier du troisième étage et du Centre d'interprétation des Eaux Laurentiennes, le CIEL ainsi que sur le plancher du passage du troisième étage.

QUE le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE – 2

2017-08-2053 9-1-1 BELL CANADA – TRANSFERT DU SERVICE INCENDIE -2.1

ATTENDU QUE présentement les lignes 9-1-1 pour la répartition incendie du secteur nord de la municipalité sont transférées vers le Centre d'urgence 9-1-1 de la Ville de Mont-Tremblant au 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles sera desservie par la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui est située au 14200 boulevard Lacroix, Saint-Georges, Québec ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur David Estall, et appuyé par madame Corina Lupu, il est unanimement résolu et adopté d'informer Bell Canada que notre fournisseur de réception et de répartition des appels de services incendie pour le secteur nord de la municipalité sera la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) à compter du 30 décembre 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2054 AJUSTEMENT - ASSURANCE MUNICIPALE – 2.2

ATTENDU QUE l'assurance actuelle ne reflète pas les besoins réels de la Municipalité ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de monsieur René Pelletier, et appuyé par madame Françoise Tassé, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'ajustement de l'assurance municipale suggéré par monsieur Jean-Marie Montpetit de la firme Assurance Jones Inc. et d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Gagnon à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'ajustement d'assurance municipale.

Cotations pour diverses protections qui sont présentement manquantes sur la police d'assurance de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles		
*** présentement le coût annuel est de 11 535.00 \$		
		Montants (\$)
Tremblement de terre		386.00
Inondation		386.00
Bien divers (Taux de 0.45\$/100\$) :		
	<i>Conteneurs à déchets : 4 CSE 5000litres, 2 CSE 1300 litres (semie-enfouis 27 247.06)</i>	126.00
	<i>Quais nord (195 000.00)</i>	877.50
	<i>Systèmes d'éclairage(11 765.00)</i>	54.00
	<i>Patinoire (43 999.14)</i>	198.00
Frais de justice (Présentement la protection est de 50 000\$/sinistre et 50 000\$/période d'assurance. Pour doubler ces montants, la surprime serait de 125\$)		125.00
Avenant C-21 (frais de justice au criminel) 100 000\$/sinistre et 250 000\$/période d'assurance - prime 1 000 \$250 000\$/sinistre et 250 000\$/période d'assurance -		1500.00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

prime 1 500\$		
Erreurs et omissions		975.00
Crimes :		
	<i>Détournement</i>	25.00
	<i>Contrefaçon de carte de crédit</i>	13.00
Responsabilité civile excédentaire (la prime de base est de 2 millions, mais la norme de l'industrie est de 5 millions. Pour chaque million excédentaire, le coût est de 352.00 \$)		1056.00
Assurance-accident :		
	<i>Cadres et dirigeants</i>	350.00
	<i>Bénévoles et brigadiers</i>	250.00
	TOTAL	6 321.50

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE – 3

HYGIÈNE DU MILIEU – 4

2017-08-2055 REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR L'ÉCOCENTRE DE WENTWORTH-NORD – 4.1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles n'offre pas de service d'écocentre aux citoyens qui réside dans la partie sud de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre permet aux citoyens de se départir de façon simple et efficace d'une multitude de matières résiduelles qui posent un risque pour l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre permet de détourner des sites d'enfouissement une quantité importante de résidus et de leur donner une deuxième vie ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame France Robillard Pariseau, et appuyé par madame Lucie Robillard Barbeau, il est unanimement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

résolu de rembourser nos citoyens qui auront à utiliser l'écocentre de la municipalité de Wentworth-Nord et ceci rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

FRAIS DE FINANCEMENT – 5

URBANISME ET ENVIRONNEMENT – 6

DÉPÔT RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - 6.1

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres présents du conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement relativement aux travaux effectués au mois de juillet et août 2017 et le dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

2017-08-2056 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-100, RELATIF AU PLAN D'URBANISME – 6.2

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme est refondu par le règlement 2017-100, et que le conseil municipal veut adopter des orientations de développement conforme aux objectifs qu'il s'est fixés pour le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit adopter un plan d'urbanisme, ainsi que des règlements conformes aux prescriptions du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement numéro 2017-100 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2017, et ce, avec dispense de lecture ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-100 ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 117 relatif au plan d'urbanisme.

Qu'une copie du projet de règlement soit disponible pour fins de consultation au bureau municipal et qu'une copie du projet de règlement soit annexée à la



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2057 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-101, RELATIF AUX PERMIS & CERTIFICATS – 6.3

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a été refondu par le règlement 2017-100 et que le conseil municipal doit adopter des règlements de concordances au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit adopter des règlements conformes aux prescriptions du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement numéro 2017-101 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2017, et ce, avec dispense de lecture ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-101 ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 121 relatif aux permis et certificats.

Qu'une copie du projet de règlement soit disponible pour fins de consultation au bureau municipal et qu'une copie du projet de règlement soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2058 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-102, RELATIF AU LOTISSEMENT – 6.4

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a été refondu par le règlement 2017-100 et que le conseil municipal doit adopter des règlements de concordances au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit adopter des règlements conformes aux prescriptions du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement numéro 2017-102 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2017, et ce, avec dispense de lecture ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-102 ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 119 relatif au lotissement.

Qu'une copie du projet de règlement soit disponible pour fins de consultation au bureau municipal et qu'une copie du projet de règlement soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2017-08-2059 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-103, RELATIF AU ZONAGE – 6.5

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a été refondu par le règlement 2017-100 et que le conseil municipal doit adopter des règlements de concordances au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit adopter des règlements conformes aux prescriptions du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement numéro 2017-103 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2017, et ce, avec dispense de lecture ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-103 ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 118 relatif au zonage.

Qu'une copie du projet de règlement soit disponible pour fins de consultation au bureau municipal et qu'une copie du projet de règlement soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2060 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-104, RELATIF À LA CONSTRUCTION – 6.5

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a été refondu par le règlement 2017-100 et que le conseil municipal doit adopter des règlements de concordances au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit adopter des règlements conformes aux prescriptions du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement numéro 2017-104 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2017, et ce, avec dispense de lecture ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Corina Lupu, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2017-104 ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 120 relatif à la construction.

Qu'une copie du projet de règlement soit disponible pour fins de consultation au bureau municipal et qu'une copie du projet de règlement soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

2017-08-2061 DEMANDE DE PROLONGATION ÉCHUE D'UN PERMIS / PERTE DE DROITS ACQUIS DE RECONSTRUCTION – 6.6

ATTENDU QU'UN abri à bateau situé au 64 rue Lapierre a été détruit suite à un glissement de terrain survenu le 15 avril 2014 ;

ATTENDU QU'UNE demande de permis pour la reconstruction de l'abri à bateau a été émise le 31 mars 2015, ayant échéance le 31 mars 2016 ;

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement No 118-7 prévoit une période de 18 mois pour reconstruire un bâtiment bénéficiant d'un droit acquis. Suivant cette période, le droit acquis s'éteint ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu de reconstruction suivant la période du 18 mois après le glissement de terrain ;

ATTENDU QUE la demande a été transférée par l'inspectrice municipale aux membres du CCU pour étude et recommandation au Conseil ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de tous les documents présentés par le propriétaire du 64 rue Lapierre ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur René Pelletier, et appuyé par monsieur David Estall, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un permis de construction pour la reconstruction de l'abri à bateau situé au 64 rue Lapierre selon la réglementation de 2008.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE - 7

VARIA - 8

CORRESPONDANCE - 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a duré environ 15 minutes.

2017-08-2062 CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2017

Il est proposé par madame Françoise Tassé,
appuyé par monsieur David Estall,
et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 19 août 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			x	
René Pelletier	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5	x			
Françoise Tassé	District # 6	x			

ADOPTÉE

Levée de la séance ordinaire du 19 août 2017

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Yves Baillargeon lève la séance ordinaire du 19 août 2017 à 11h35.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles

Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier

Yves Baillargeon
Maire